

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :
CCM DU PLATEAU BRIARD, 43 RUE DU GENERAL DE GAULLE 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Mr CHRISTOPHE LANIEL, représentant de la société A3C S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 99 RUE D AMBOILE 94430
CHENNEVIERES SUR MARNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de
la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en
formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Mr CHRISTOPHE LANIEL	200	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 mars 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CAROLINE DEMARIGNY
CHARGÉE D AFFAIRES PROFESSIONNELLES

JST14

Lu et approuvé
[Signature]

[Signature]

